

MAIRIE



RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

43620 SAINT-PAL-DE-MONS
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : contact@mairie-saintpaldemons.fr

Site : mairie-saintpaldemons.fr

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick RIFFARD, Maire.

Présents : Guy DECROIX, Nathalie MARTORELL, Jean-François CONVERS, Sandrine ARNAUD, Gérard SABOT, Christian CHAMBERT, Pierre LARDON, Lysiane SOUVIGNET, Magali BERTHON, Michel CONVERS, Chrystelle FREYZIER SOUVIGNET, Maryvonne MASSARDIER, Jacques MOGIER, Patrick PASSOT, Stéphanie GUILLEMET, Lucie VINCENDON, Nathalie SAMUEL, Eric TARERAT.

Nathalie SAMUEL ayant quitté la séance à 19h30, elle a donné pouvoir pour les sujets suivants à Eric TARERAT

Secrétaire : Sandrine ARNAUD

Le Relevé de Décisions du Conseil Municipal du Vendredi 17 septembre 2021 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à la majorité.

DOMAINE ET PATRIMOINE

1 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À L'ESPACE DE SANTÉ SAN PALOU - ORTHOPHONISTE

Depuis de nombreux mois, l'accent est mis sur la recherche de nouveaux Professionnels de Santé. Des rencontres ont lieu mais malgré les nombreuses démarches effectuées, la situation de concurrence avec les Zones de Revitalisation Rurale, toute proches, empêche souvent de concrétiser.

Une Orthophoniste, Madame Éloïse CHOMAT, semble intéressée pour une installation dans notre Commune mais avant qu'elle ne soit définitive elle souhaiterait s'assurer d'une patientèle suffisante.

Le Conseil Municipal, considérant que des locaux sont actuellement vacants au Pôle de Santé, ce qui met notamment en difficulté le Budget de ce Service, il convient désormais de tout mettre en œuvre afin d'accueillir durablement des Professionnels de Santé.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de l'Orthophoniste Madame Éloïse CHOMAT, gratuitement et pendant une durée de trois mois reconductible deux fois, le local situé au 3^{ème} étage de l'Espace de Santé.

2 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU MINIBUS POUR LA CRÈCHE PIROUILLE

Par sa Délibération du 19 Mars 2021, le Conseil Municipal décide l'acquisition par la Commune d'un Minibus de type RENAULT TRAFIC qui serait, entre autres, destiné à être mis à disposition des Associations qui ont ponctuellement besoin d'un Transport Collectif.

Il était indiqué que cette mise à disposition ferait l'objet d'une Convention dont les modalités seraient ultérieurement soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

La Crèche Pirouille a bénéficié de cette mise à disposition à la fin de l'année scolaire 2020 / 2021 et a fait part à la Mairie de sa volonté de disposer du Minibus dès le mois de Septembre 2021 jusqu'à la fin de l'Année scolaire 2021 / 2022 pour le transport vers l'Établissement des enfants scolarisés dans chacune des deux Écoles Communales, en fin de matinée, les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis.

Le Tarif Journalier de cette mise à disposition du minibus par la commune est proposé par la Commission « Jeunesse, Sport et Vie Associative » à 40 Euros.

Le Conseil Municipal, donne un Avis favorable pour la signature de cette Convention.

FINANCES

3 - CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH - PARTICIPATION COMMUNALE ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

Il est rappelé au Conseil Municipal le Contrat d'Association liant l'École Privée « Saint-Joseph » à l'État. Dans le cadre de ce Contrat, il est stipulé que le montant de la Participation Communale à verser à l'École Privée « Saint-Joseph » correspond au coût moyen constaté d'un Élève des classes de même nature de l'École Publique Intercommunale de Lichemiaille dont elle assure la gestion, soit 702 Euros constatés par Élève, pour l'année 2020.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve le versement d'une Participation Communale à l'École Privée « Saint-Joseph », pour l'année scolaire 2021-2022 à hauteur de **702 Euros par Élève**.

4 - FINANCEMENT DES REPAS À L'ASSOCIATION « LA VIGILANTE FOOTBALL » POUR L'ORGANISATION DU REPAS SERVI LE 11 SEPTEMBRE 2021 LORS DE LA VOGUE ANNUELLE

Il est proposé au Conseil Municipal de financer en 2021, comme habituellement, le nombre de Soupes servies à l'issu du défilé lors de la Fête Votive pour les Classes ayant défilées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de payer le nombre de repas correspondant, à savoir 174 au total servis le 11 Septembre 2021, à hauteur de 12 Euros par repas, soit une facture à régler pour cette année d'un montant de 2 088 Euros à l'Association La Vigilante Football.

5 - TAXES FONCIÈRES DES SECTIONS DE LAVAL, VILLE DE MONS, TERRIÈRES ET FRUGES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les taxes foncières 2021 des sections de Laval, Ville de Mons, Terrières et Fruges pour un montant respectif de 62 €, 24 €, 27 € et 37 € ne peuvent être payées par ces sections qui sont dépourvues de revenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la prise en charge de ces taxes foncières par le budget de la commune pour un montant total de 150 €.

6 - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de recouvrer les Redevances d'Occupation du Domaine Public dues par ORANGE et Gaz Réseau Distribution de France pour l'année 2021. Les montants sont respectivement de 2 831 €uros et de 736 €uros.

7 - TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES 2021 / 2022

Dans sa séance du 31 Juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des Ramassages Scolaires 2020 / 2021.

Pour l'Année Scolaire 2021 / 2022, il est proposé à l'Assemblée de supprimer les trajets pour 5 allers ou retours et les 5 trajets pour 5 allers et retours et de réactualiser les tarifs comme suit :

- **35 €uros** par Trimestre et par Enfant pour 4 trajets aller et retour par semaine,
- **25 €uros** par Trimestre et par Enfant pour 4 trajets aller ou retour par semaine,
- **25 €uros** par Trimestre et par Enfant pour 5 trajets retour des collégiens (Barthou/domicile).
- **30 €uros** par Trimestre et par Élève pour l'année scolaire pour le transport des internes sur Monistrol-sur-Loire.

Facturation Trimestrielle.

- **220 €uros** par Élève pour l'année scolaire pour le Transport des Collégiens et des Lycéens sur Dunières, Monistrol-sur-Loire et Sainte-Sigolène.

Facturation Trimestrielle. :

- *Premier et Deuxième Trimestres de l'année scolaire : 75 €uros par Trimestre ;*
- *Troisième Trimestre de l'année scolaire : 70 €uros.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'ensemble de ces Tarifs et les modalités de Facturation.

8 - TARIFS DES EMPLACEMENTS FORAINS - VOGUE 2021

Les Tarifs des Emplacements des Stands, Manèges et Attractions pour la Fête Votive 2021 sont fixés comme suit :

NOM PRÉNOM	Manège	Droit de Place
CHABANON Jacky	Auto-Tamponneuses	150,00 €
MIODET Benoit	La fringale-confiserie	80,00 €
BOGY Laurent	Cascade + Tir au But	80,00 €
BLANC Lionel	Stand de Tir + Coup de Poing	70,00 €
BONNAVE Olivier	Mini Tagada	40,00 €
RENON Jessica	Petites Auto-Tamponneuses + Pincés à Peluches	200,00 €
LEVY Florenzo	Manège Chenille « Bobsleigh »	80,00 €
WELTY Ronaldo	Manège Shirley Land+ Barbe à Papa	160,00 €
CONNANDRÉ Roland	Pêche aux Canards	40,00 €
Pizza Agnès	Restauration	80,00 €
Grand Manège « ROUND UP »	Grosse Chenille	100,00 €

9 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE RETENIR UNE PLATE-FORME DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- que les Articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la Commande Publique imposent aux Personnes Publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la Notification des Marchés aux attributaires et à la Publication des données essentielles) lors de la passation d'un Marché Public de plus de 40 000 Euros Hors Taxes ;

- que le Groupement de Commandes formé par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Loire, et dont il est le Coordonnateur arrive à son terme le 31 Décembre 2021 ;

- que le Centre De Gestion réitère la Constitution d'un Groupement de Commandes en vue de retenir une plate-forme de Dématérialisation des Marchés Publics pour une durée de deux ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des Collectivités Signataires ;

- qu'il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la Plate-Forme de Dématérialisation.

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'Adhésion au Groupement de Commandes coordonné par le Centre De Gestion.

10 - RÉSILIATION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS AUX DEUX CANTINES SCOLAIRES POUR MODIFICATIONS DES CONDITIONS DU CONTRAT PAR LE PRESTATAIRE

La Ferme de Lavée à YSSINGEAUX est titulaire du Marché de Fourniture et Livraison des Repas en liaison chaude aux deux Cantines Scolaires de la Commune. Par mail du 24 Septembre 2021, ce Prestataire nous a informés qu'à partir du 8 Novembre 2021 la Livraison des Repas se ferait désormais en liaison froide.

La définition de la Prestation telle que figurant au Marché signé avec La Ferme de Lavée à YSSINGEAUX indiquait expressément la Livraison en liaison chaude et cette condition essentielle dans l'exécution du Contrat ne peut plus être respectée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré demande à Monsieur le Maire de résilier le Marché Public à compter du 1^{er} Novembre 2021 avec La Ferme de Lavée à YSSINGEAUX.

Dans l'attente du lancement d'une Nouvelle Procédure de Consultation, il est demandé à Monsieur le Maire de mettre tout en œuvre afin d'assurer la continuité des Cantines Scolaires dans les meilleures conditions.

11 - SUBVENTION CLUB ADOS « ODAFUN » ET CONVENTION VACANCES DE LA TOUSSAINT

La demande de Subvention de l'Association Familles Rurales en faveur du Club Ados « Odafun », est présentée afin de financer un séjour découverte.

Il est rappelé que le Club Ados intervient déjà ponctuellement lors des Vacances Scolaires pour effectuer des Actions d'Intérêt Général.

Durant les prochaines vacances de La Toussaint, il pourrait leur être confié un Chantier d'une semaine sur des petits travaux d'entretien au cœur du village, mais aussi à destination de certains Bâtiments

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et considérant le dynamisme de ce Groupe de Jeunes qui organise de nombreuses Manifestations et participe à des Actions d'Intérêt Général, décide à l'unanimité de lui octroyer une aide de 500 Euros à l'issue de leur intervention.

PERSONNEL

12 - CREATION D'UN EMPLOI POUR UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC D'ADJOINT TECHNIQUE AFFECTE AUX BATIMENTS, A LA CANTINE ET AU TRANSPORT

Le Conseil Municipal décide de créer les emplois suivants :

- **Adjoint Technique** Contractuel, affecté à la Surveillance et à l'Entretien des Bâtiments Communaux, à l'aide à la Cantine de l'École Publique et à l'Aide aux Transports des Associations Communales, rémunéré par référence à l'indice majoré 340, pour une durée de travail hebdomadaire de 15 heures, à compter du 1^{er} Novembre 2021 ;

- **Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe**, Cadre d'Emploi des Adjointes Administratives Territoriales, filière Administrative pour une durée hebdomadaire de service fixée à 35 heures à compter du 1^{er} Novembre 2021, suite à la réussite à un Examen Professionnel.

13 - ASTREINTES PÉRIODE HIVERNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa Délibération du 22 Octobre 2015 mettant en place les astreintes des Agents des Services Techniques pendant la Période Hivernale et le fonctionnement de cette procédure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place des Astreintes pour la Période Hivernale du 15 Novembre 2021 au 13 Mars 2022 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour sa mise en œuvre.

14 - PRIX DES REPAS AUX DEUX CANTINES SCOLAIRES

Suite à sa Délibération demandant la Résiliation, à compter du 1^{er} Novembre 2021, du Marché de Fourniture et Livraison des Repas en liaison chaude aux deux Cantines Scolaires de la Commune, il convient de revoir les tarifs à appliquer aux familles.

La Commission Enfance - Jeunesse propose de réévaluer le prix du repas enfant de 3 €uros 80 à 4 €uros à compter du 1^{er} Novembre 2021. Les Repas Adultes seraient supprimés à compter de cette même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de suivre la Proposition de la Commission Enfance - Jeunesse et fixe le **prix du repas enfant à 4 €uros à compter du 1^{er} Novembre 2021**.

Fait à SAINT-PAL-DE-MONS le Lundi 22 Novembre 2021

La Secrétaire

Sandrine ARNAUD



Le Maire,

Patrick RIFFARD



